



Couverts d'Intercultures Pièges A Nitrates

Mélanges labellisés AGRIFAUNE

Contrat 2022

Les couverts d'intercultures, un outil agronomique essentiel

Les mélanges de semences élaborés et testés dans le cadre du réseau AGRIFAUNE vous sont proposés pour leurs intérêts agronomique et faunistique :

- **Bénéfices environnementaux** : protection de l'eau et lutte contre l'érosion des sols
- **Bénéfices agronomiques** : amélioration des propriétés du sol, de sa vie biologique, maintien de sa fertilité, effets positifs sur la culture suivante...
- **Bénéfices écologiques** : stimulation de faune du sol et de sa flore microbienne, faune terrestre favorisée...
- **Bénéfices économiques** : meilleure fertilité du sol...

La marque Agrifaune Intercultures®

Le Groupe Technique National Agrifaune Inter-cultures a travaillé avec des semenciers pour créer la marque Agrifaune Interculture®. La marque s'applique aux mélanges d'inter-culture sélectionnés pour leurs intérêts agronomiques et leurs bénéfices faunistiques, et bénéficiant d'un coût raisonnable.

Toutes les caractéristiques techniques des mélanges labellisés vous sont présentées sur le site Internet Agrifaune sur le lien <http://www.agrifaune.fr/gtna/intercultures/>

La liste des couverts intercultures

A ce jour, 21 mélanges sont estampillés Agrifaune Interculture®, vous en retrouver la composition sur le tableau au recto.

Pour connaître les revendeurs de ces mélanges, veuillez vous adresser à votre coopérative habituelle ou à votre conseiller agricole local.

Obtenteur du Label	Nom du Mélange	Composition	Densité de semis (indicatif)
Jouffray-Drillaud	GoECO	Moutarde blanche A.N. Cargold	6 kg/ha
		Phacélie	
		Trèfle Alexandrie Tabor	
	CHLOROFILTRE® OPTIMAL	Avoine Rude Cadence	18 kg/ha
		Vesce Commune Printemps Nacre	
		Moutarde Blanche AN Abraham	
CHLOROFILTRE® EASY	Moutarde brune	12 kg/ha	
	Trèfle d'Alexandrie		
	Phacélie		
	Radis Asiatique		
RAGT	Mélange 88	Moutarde d'Abyssinie CAPPOUCHINO	8 kg / ha
		Phacélie	
		Radus fiyrager ANACONDA	
		Moutarde blanche ARCHITECT	
ELIARD-SPCP	Melyvert 2	Moutarde VENICE	8 kg/ha
		Radis SIRIUS	
		Phacélie	

Groupe Soufflet	MICAMINE	Moutarde brune, étamine	12,5 kg/ha
		Phacélie Camelia	
		Vesce pourpre Bingo	
	MICAZIN	Moutarde brune, étamine	8,3 kg/ha
		Caméline	
		Radis tardif AN gélif Final	
		Sarrasin la harpe	
	MICARA	Radis tardif AN gélif Final	25 kg/ha
		Phacélie	
		Vesce commune	
	MICAVIT	Moutarde brune Vitamine*	6 kg/ha
		Lentille Anicia*	
		Pois fourrager Arkta*	
	MICAPLUS	Moutarde brune Etamine	14 kg/ha
		Pois fourrager	
		Vesce commune ou pourpre ?	
Sarrasin			
Radis fourrager AN final			
Phacélie			
DUO.COUV	Avoine rude	20 kg/ha	
	Phacélie		
SANI.COUV	Moutarde brune	15 kg/ha	
	Phacélie		
	Sarrasin		
EASY.COUV	Radis chinois	7,5 kg/ha	
	Phacélie		
	Trèfle d'Alexandrie		
NITRO. COUV	Vesce de Narbonne	30 kg/ha	
	Vesce dressée		
	Fénugrec		
	Phacélie		
STRUCTUR.COUV	Avoine rude	20 kg/ha	
	Phacélie		
	Tournesol		
	Radis chinois		
	Vesce velue		
Semence de France	OPTIMAL 4	Moutarde très tardive AN Sibelius	25 kg/ha
		Avoine Rude, <i>pratex</i>	
		Vesce, <i>caravelle</i>	
	I-SOL VMP	Vesce Candy	15 à 20 kg/ha
		Phacélie	
		Moutarde très tardive AN Sibelius	
	I-SOL MAX	Radis AN T Mercator	15 à 20 kg/ha
		Trèfle d'Alexandrie	
		Phacélie	
		Vesce de printemps Candy	
	PROFAUNE 1	Avoine rude Pratex	10 à 15 kg/ha
		Moutarde tardive AN Sibelius ou Carline	
		Phacélie Stala ou autre	
		Chou Proteor ou Polycaul	
	PROFAUNE 2	Trèfle d'Alexandrie	5 à 10 kg/ha
Moutarde tardive AN Tabor			
Phacélie Stala ou autre			
Colza fourrager Wilma			
Vivescia	ATOUSOL	Moutarde	25 kg/ha
		Avoine	
		Vesce	

CIPAN 2021

Exploitant agricole

Melle, Mme, Mr LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

Raison sociale de l'exploitation : LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

Agissant en qualité d'Exploitant agricole sur la commune de LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

Adresse complète : LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

CP : LLLLLL Ville : LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

Tél. : LL-LL-LL-LL-LL Port : LL-LL-LL-LL-LL Fax : LL-LL-LL-LL-LL

Détenteur du droit de chasse

Melle, Mme, Mr LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

Raison sociale LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

Agissant en qualité de Détenteur du droit de chasse sur les parcelles ci-après désignées,

Adresse complète : LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

CP : LLLLLL Ville : LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL

Adhérent à la FDCL (si tel est le cas, veuillez indiquer votre numéro) : N : LLLLL

ARTICLE 1 - OBJET

Le contrat a pour objet de réaliser des CIPAN "Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates" avec l'un des mélanges Labellisés AGRIFAUNE. Ces CIPAN ont pour but particulier de fournir couverts et nourritures à la faune sauvage après la moisson. Dans le cadre de votre déclaration PAC, ces parcelles sont à déclarer comme des CIPAN dont l'essence dominante sera prise en compte dans la déclaration.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DES PARCELLES

L'exploitant agricole, accepte de réaliser une ou plusieurs Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate (CIPAN) sur les parcelles listées ci-dessous (localisation sur un plan au 1/25000) :

COMMUNE Sur laquelle est implantée l'Interculture AGRIFAUNE	Ilot	Parcelle cadastrale (Section, n°)	Surface (En ha)	Mélange implanté Parmi la liste ci jointe

ARTICLE 3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Le semis devra s'effectuer au plus tard le 15 août et le couvert devra rester en place jusqu'au **15 Novembre**.

ARTICLE 4 - COMPENSATIONS FINANCIERES

Pour chaque ha de CIPAN "Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates" implanté avec l'un des mélanges Labellisés AGRIFAUNE la FDC45 s'engage à verser, uniquement pour ses adhérents à jour de leur cotisation statutaire, signataires du contrat de redynamisation de la chasse au petit gibier, une subvention dont la valeur est exprimée en nombre de points/ha (**60** points actuellement)

Le montant de la subvention sera fixé en tenant compte du nombre total de points crédités qui dépend de la surface implantée, de la valeur du point déterminée chaque année en fonction du nombre de demandes reçues ainsi que du montant de subvention alloué aux aménagements et inscrit au budget de l'année en cours.

Pour bénéficier de la subvention outre les conditions énoncées précédemment, il faudra renseigner la rubrique "Couverts CIPAN labellisés AGRIFAUNE" sur le contrat de redynamisation de la chasse au petit gibier en y indiquant la surface implantée en mélanges Labellisés AGRIFAUNE sans oublier d'y joindre l'original de la facture d'achat des semences du mélange implanté ainsi qu'un exemplaire original du présent contrat signé.

ARTICLE 5 - CONTROLES ET SANCTIONS

Les contractants déclarent se soumettre à tous les contrôles qui pourront être effectués dans le cadre de l'application de ce contrat individuel et de laisser libre accès aux parcelles concernées dans le cadre de ces contrôles.

ARTICLE 6 - DURÉE - DÉNONCIATION

Le contrat est annuel.

Il peut toutefois être dénoncé par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des engagements.

SIGNATURES

Fait à _____

Le _____

L'exploitant agricole

Le détenteur du droit de chasse

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

Lionel VIGOUROUX - 06 11 98 81 62

Céline LESAGE - 02 38 69 76 22